

FLASH INFO-CNRACL

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

Luisant, le 23 janvier 2019

Réf : RRH/ flash 1/2019
Destinataires : collectivités et EP affiliés
Mode de transmission : courriel
Courriel : conseil.statutaire@cdg28.fr



INFOS RETRAITE CNRACL

LE SERVICE DE DEMANDE DE RETRAITE EN LIGNE DISPONIBLE EN FEVRIER 2019
EXTINCTION DU DISPOSITIF DE VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE

I. LE NOUVEAU SERVICE DE DEMANDE DE LIQUIDATION EN LIGNE





DEMANDE EN LIGNE

La CNRACL a récemment informé les employeurs que **dès février 2019**, un nouveau service de retraite en ligne commun à tous les régimes sera disponible sur le site www.info.retraite.fr et sur les portails des régimes. Il sera proposé par tous les régimes de retraite obligatoires, de base et complémentaire.

Le service de demande de retraite en ligne permettra aux actifs de demander la liquidation de leurs droits propres en une seule fois pour une date de départ souhaitée et pour l'ensemble de leurs régimes d'affiliation (hors pension d'invalidité et pension de réversion).

Pour les retraites CNRACL, la demande de l'agent s'intègre dans le processus actuel :

- La demande sera transmise au dernier employeur pour complétion du dossier de demande de retraite. En tant qu'employeur, **vous serez informé des demandes de vos agents via le service "Service liquidation CNRACL" de votre espace personnalisé sur la plateforme « e-service ».**
- Le dossier de liquidation, pré-alimenté avec les données transmises par l'agent sera accessible via votre portefeuille de dossier :
 - Le dossier correspondant sera identifié dans le portefeuille des liquidations par l'affichage d'un pictogramme "Union [Retraite](#)"  sur la ligne agent
 - Dans le détail du dossier vous trouverez l'entête suivante :  Dossier issu d'une Demande de Retraite Inter-régimes au motif "Demande de retraite"
- A la suite de cette étape, le dossier de liquidation devra être traité conformément au processus habituel : il devra être complété par l'employeur, puis transmis par ce dernier au gestionnaire CNRACL au moins 3 mois avant la date de départ souhaitée.



- ▶ La demande de l'agent doit toujours être déposée **au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée**. En cas de non-respect de ce délai, la demande sera rejetée au moment de son instruction.
- ▶ La demande de l'agent en ligne ne vaut pas demande administrative de mise à la retraite auprès d'employeur: **ce système n'exonère pas l'agent de son obligation d'informer son employeur de sa demande de liquidation de pension au moins 6 mois avant la date de départ souhaitée.**
- ▶ La demande de liquidation en ligne ne vaut pas acceptation de la liquidation de pension à la date souhaitée. L'agent ne pourra donc cesser toute activité qu'après s'être assuré auprès de son employeur qu'un avis favorable été apporté à sa demande.

II. EXTINCTION DU DISPOSITIF DE VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE

Le dispositif de validation des services de non titulaires auprès de la CNRACL est en extinction.

Nous vous rappelons que les dossiers en cours ainsi que les pièces complémentaires nécessaires à leur traitement doivent être transmis au plus vite et complet à la CNRACL.

Sur **votre espace employeur dans la rubrique « suivi des demandes de validation de services »**, vous pourrez:

- Identifier les dossiers présents dans votre portefeuille et leur niveau d'avancement,
- Consulter la liste des dossiers en attente de pièces complémentaires, et le détail des pièces attendues,
- Imprimer la demande d'abandon de validations de services : Pour les agents ayant fait une demande de validation de services et ne souhaitant pas y donner suite, la réglementation oblige une expression formelle de la renonciation par l'agent.

* * *

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre gestionnaire « carrière » à conseil.statutaire@cdg28.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président

Bertrand MASSOT